

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil seize

Le 8 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2016

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – FAURE – SUTRE

EXCUSES : MME GAILHOUSTET – M CABROLIÉ**ABSENTE** : MME BOULAI**POUVOIRS** :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M CABROLIÉ a donné pouvoir à MME COUTEAU

M ESTIENNE a été nommé secrétaire

2016-07-05 D**Objet : Convention avec Véolia eau pour l'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place du service de télérelevé des compteurs d'eau, la société M2O (filiale du groupe Véolia eau) souhaite installer des répéteurs sur les supports d'éclairage public et autres ouvrages publics.

Monsieur le Maire donne lecture la convention stipulant que la pose de ces répéteurs est à la charge de la société. Une liste des répéteurs sera transmise chaque année et la redevance d'occupation du domaine public est fixée à 10 centimes d'euro par répéteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat pour la signature de la présente convention mais s'émeut du faible montant de la redevance d'occupation du domaine public et donne mandat à Monsieur le Maire pour solliciter M2O sur ce point.

Fait à Jauldes, le 11 juillet 2016

Le Maire**Eric SAVIN**